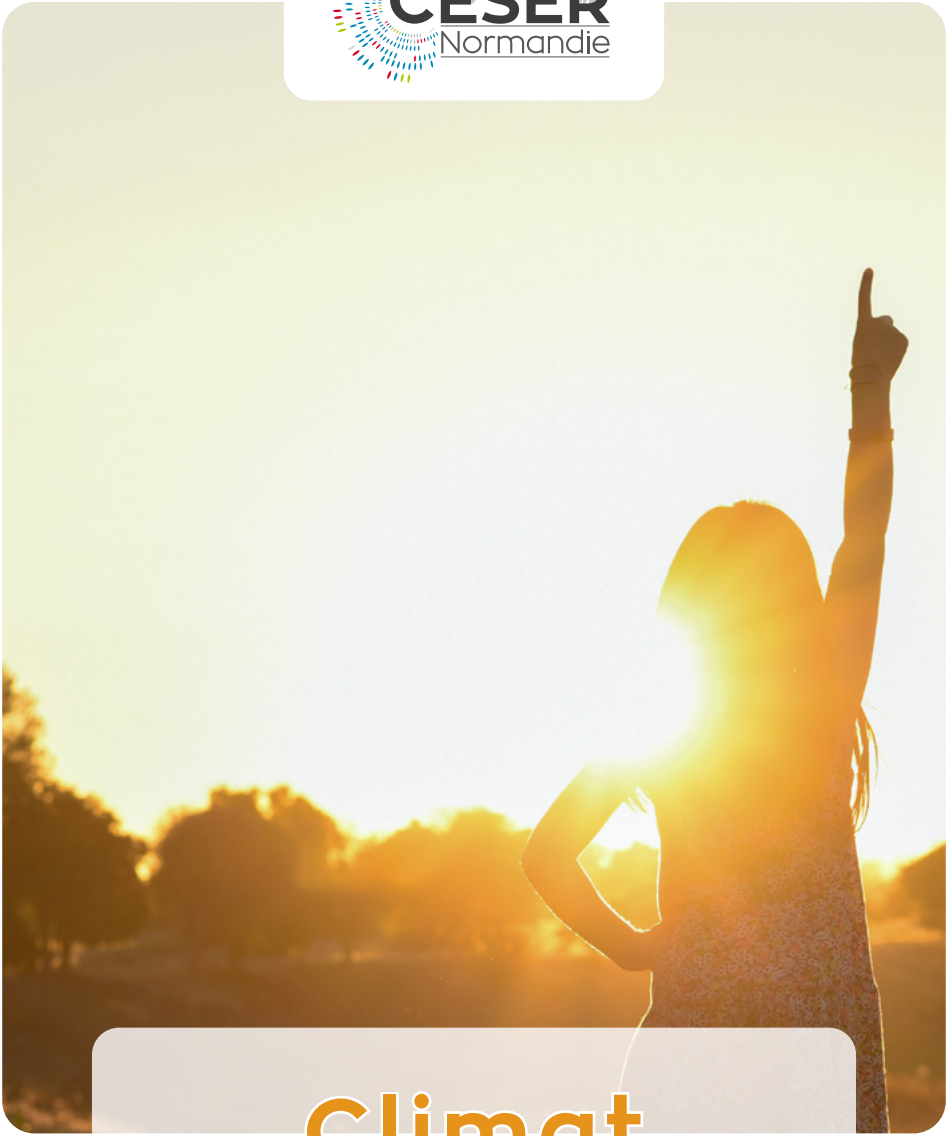




Climat

Comment les collectivités
normandes peuvent agir !

Décembre 2020

Présenté par Marie Atinault

COUP DE CHAUD EN PRÉVISION

Verte et pluvieuse la Normandie ? Le réchauffement climatique y est pourtant une réalité : **+0,8 °C** entre la normale des années 1951-1980 et la normale des années 1981-2010. A quoi faut-il s'attendre si

la hausse se poursuit ? Rien de moins qu'à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité



des vagues de chaleur (avec un fort contraste entre les zones littorales moins exposées et les territoires du sud et de l'est de la Région) et à une diminution des précipitations (moins nombreuses, plus concentrées et intenses, avec un risque associé d'inondations).

Le territoire régional est également concerné par des risques identifiés en matière de recul du trait de côte, de submersion marine et d'inondations, de disponibilité de la ressource en eau (diminution du débit des rivières et des fleuves en été, risque d'intrusion saline dans les nappes phréatiques...), et d'impacts sur de nombreux secteurs d'activités : agriculture, conchyliculture, pêche, tourisme...

Alors que la France ne se situe pas à l'heure actuelle dans la trajectoire qui lui permettrait d'atteindre l'objectif de neutralité carbone qu'elle s'est fixée à l'horizon 2050, la Normandie apparaît comme une région fortement émettrice de gaz à effet serre (GES), du fait du caractère industriel et agricole de son économie. La trajectoire des émissions régionales, qui sont reparties à la hausse entre 2012 et 2015 (**+ 6 %**) après une baisse sensible suite à la crise de 2008, est loin de s'inscrire dans une tendance compatible avec l'objectif de neutralité carbone.

La Normandie est ainsi la région française la plus émettrice par habitant, avec près de **11 tonnes équivalent CO2 par habitant et par an**, contre 6,9 t en moyenne en France et 3,4 t en Ile-de-France. Toutefois, les productions industrielles et agricoles qui émettent des GES en Normandie vont contribuer, avec celles d'autres régions, à fournir l'Ile-de-France en biens de consommation. En outre, la Normandie exporte une part importante de sa production agricole (lin, céréales particulièrement). Une approche fondée sur l'empreinte carbone, c'est-à-dire sur les émissions liées à la consommation d'un territoire, conduirait ainsi à donner une représentation bien différente de l'impact carbone des régions. Cependant, les données sont encore peu nombreuses et limitées sur ces approches.

RÉGION / INTERCOS COMMENT LES COLLECTIVITÉS AGISSENT

A l'échelle des collectivités territoriales, le climat fait l'objet d'une prise en compte variable et n'est guère structurant dans la conduite de l'ensemble des politiques menées. En vertu de leurs compétences, la Région Normandie et les intercommunalités sont en première ligne.

LA RÉGION

Cheffe de file pour la compétence *climat-air-énergie*, la Région est dotée d'un rôle de planification, de coordination et d'impulsion d'une dynamique régionale, notamment via le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADET**), adopté fin 2019. Problème : ledit schéma ne comporte pas de bilan des émissions régionales de gaz à effet de serre, ni d'objectif chiffré relatif à leur réduction. Dommage, alors que nombre des actions de la collectivité ont une influence notable sur le climat (transport ferroviaire, requalification des friches...)

LES EPCI

Chargés de la conduite opérationnelle des actions *énergie-climat*, les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent formaliser leurs politiques au travers des Plans climat-air-énergie territoriaux (**PCAET**). Ajoutons que les intercommunalités (et/ou les communes) possèdent un important patrimoine bâti, dont la rénovation énergétique est un levier majeur de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elles peuvent aussi mettre à profit leurs compétences en matière de transport urbain et à la demande, de mobilités douces et actives, d'urbanisme, de logement, de gestion de l'eau et des milieux aquatiques...

Le couple Région-EPCI joue un rôle important dans l'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique. Le **SARE** (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), pilotée par la Région, doit en effet s'appuyer sur un cofinancement des collectivités territoriales (essentiellement Région et intercommunalités), à parité avec celui amené par les CEE (Certificats d'économie d'énergie).



Une borne de recharge électrique à l'Aigle, dans l'Orne - © Région Normandie

3 AXES DE PROPOSITIONS POUR RAFRAÎCHIR L'AMBIANCE

1. Construire à brève échéance une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre

➤ Réaliser une feuille de route régionale de lutte contre le changement climatique visant l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Cela passerait notamment par un réexamen de l'ensemble des politiques régionales sous l'angle du climat, l'expérimentation d'un « budget vert » (pour évaluer, dans les dépenses de la collectivité, celles qui participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et la mise en cohérence des grands schémas (SRDEII, S R E S R I, C P R D F O P) pour y intégrer les enjeux climatiques.

➤ Mobiliser les actions internes des collectivités, par exemple les lycées pour la Région, via un plan pluriannuel d'investissement en faveur de la lutte contre le changement climatique.

➤ Mettre en oeuvre de façon systématique l'éco-conditionnalité des aides attribuées par la Région et l'AD Normandie.

2. Contribuer à la transition vers des modes de production et de consommation durables

➤ Participer à la relocalisation des productions stratégiques (agriculture, énergie, recyclage...), en identifiant les maillons manquants des chaînes d'approvisionnements.

➤ Contribuer à la transition bas carbone en sauvegardant les activités industrielles vertueuses existantes, à l'image de la Chapelle Darblay, en limitant les émissions du champ numérique (multiplication des grands écrans d'information ou de publicité dans les villes) et en favorisant la sobriété d'une manière générale.

➤ Reterritorialiser l'alimentation via le levier de la commande publique (notamment pour la restauration collective) ou le développement des ceintures vertes autour des agglomérations.

Promouvoir un aménagement du territoire durable et des mobilités bas carbone

➤ Stopper fortement l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, en élaborant une stratégie foncière régionale dans la continuité du SRADDET.

➤ Élaborer un Plan régional de gestion de la ressource en eau (PRGE).

➤ Accélérer le développement des mobilités durables, par exemple en soutenant financièrement l'acquisition de vélos à assistance électrique, en maintenant les petites lignes de transports ferroviaire de voyageurs ou encore en soutenant davantage le fret ferroviaire ou fluvial (électrification des quais...).